

Pour diffusion immédiate

Le 17 mai 2007

numéro 07-095

Les permis de chasse au bison seront attribués séparément des autres permis

WHITEHORSE — Cette année, Environnement Yukon a déterminé que le tirage au sort des permis de chasse au bison sera effectué séparément de celui visant l'attribution des permis de chasse à accès restreint pour l'orignal, le caribou, le mouflon, le cerf et la chèvre — pour lesquels on peut présenter une demande dès maintenant jusqu'au 22 juin.

Le gouvernement du Yukon passe actuellement en revue les diverses options en ce qui a trait à la chasse au bison annuelle. Cette révision pourrait entraîner certaines modifications quant au nombre de permis qui seront attribués et aux zones où la chasse au bison sera permise.

Le ministère de l'Environnement avisera le public de la mise en branle du processus de demande de permis dès que les derniers détails auront été réglés en ce qui concerne la gestion de la chasse au bison cette année.

Les demandes pour tous les autres types de permis de chasse à accès restreint sont disponibles dès maintenant dans tous les bureaux d'Environnement Yukon où on vend des permis de chasse.

Encore une fois cette année, dix permis de chasse au cerf seront attribués. Les chasseurs résidents peuvent également présenter une demande de permis les autorisant à chasser un mouflon dans la réserve faunique Kluane.

Aucun permis pour la chasse au mouflon dans les monts Richardson situés à la frontière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne sera attribué en 2007. Le gouvernement ne délivrera pas de permis pour le mouflon puisqu'une consultation publique au sujet du plan de gestion de l'espèce doit avoir lieu cette année.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Dennis Senger
Communications
Environnement
867-667-5237
dennis.senger@gov.yk.ca